

**Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises**

800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
Téléphone : 514 872-2698
www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Le 28 juin 2016

Monsieur Olivier Rinfret, analyste
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Objet : **Réponses – Domaine des Franciscains**

Monsieur Rinfret,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre lettre du 21 juin dernier.

Question 1

- Les données fournies dans l'étude de RCGT concernant les revenus proviennent du recensement 2011. Il n'y en pas de plus récentes car il n'y a pas eu de nouveau recensement depuis 2011.
- Quant aux projets immobiliers, nous vous invitons à consulter les cartes les plus récentes sur le site internet de l'arrondissement de Ville-Marie sous la rubrique «affaires et économie - projets urbains-projets immobiliers»
(http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7317,97041588&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Question 2

- L'objectif de cette taxe était de créer un fonds d'amélioration d'aménagement ou de réaménagement d'installations sportives, communautaires et culturelles ainsi que de parcs localisés sur le territoire de Ville-Marie et pour ce faire, prélever, sur une période de trois (3) ans, une taxe de service de 5 millions de dollars par année.

Le taux de la taxe spéciale est déterminé par le Service des finances en fonction du rôle et a été de :

- Résolution CA06 240469 du 29 juin 2006 imposant une taxe de 0.0277% pour un total de 4 700 000\$
- Résolution CA07 240371 du 22 juin 2007 imposant une taxe de 0.0255% pour un total de 5 106 000\$
- Résolution CA08 240688 du 7 octobre 2008 imposant une taxe de 0.0255% pour un total de 5 200 000\$

La taxe était applicable à tous les immeubles imposables portés au rôle de l'évaluation foncière et situés dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Ces sommes ont principalement été utilisées pour la construction de deux piscines ainsi que pour la mise aux normes de jeux d'eau et patageoires.

Question 3

- Nous joignons à la présente un montage de la vue protégée et visée par le projet, soit celle depuis le chemin de la Côte-des-Neiges avec et sans projet.

Question 4

- Dans le cadre de la mise en œuvre du PPU du quartier des gares, des discussions sont en cours avec la CSDM afin de réhabiliter l'académie Bourget à des fins d'école primaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Rinfret, nos meilleures salutations.



Marc Labelle
Directeur